

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 27 juin 2017 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire
Monsieur Réal Julien, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire - Vice-président du comité exécutif

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel cadre :

Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 61 0617 :

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0617-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 62 0617 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 30 mai 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0617-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

3.1 Nouvelles affectations - Personnel de soutien

RÉSOLUTION CE 63 0617 :

CONSIDÉRANT, à la suite de l'affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l'emploi de la Commission scolaire de l'Énergie et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possède les qualifications requises et répond aux exigences déterminées par la Commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE l'affectation des personnes suivantes :

- Madame Guylaine Ducas, agente de bureau classe principale, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine aux Services des ressources financières, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;
- Madame Valérie Normandin, agente de bureau classe 1, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;
- Madame Lise Proulx, secrétaire, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine à l'École forestière de La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;
- Madame Marie-Lyn Dupont, secrétaire, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine aux Services éducatifs (jeunes) – Transport scolaire, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Engagements - Liste prioritaire - Personnel de soutien

RÉSOLUTION CE 64 0617 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler des postes de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit l'embauche par la liste de priorité pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE l'engagement des personnes suivantes :

- Madame Denise Bournival, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine défini comme suit: 28,57 % à l'école de la Passerelle de Notre-Dame-de-Montauban, 28,57 % à l'école Saint-Jacques de Shawinigan, et 14,28 % à l'école Antoine-Hallé de Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;
- Madame Louise Gladu, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel de 17,5 heures/semaine à l'école Notre-Dame-des-Neiges (regroupement) de Charette, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;
- Madame Rébecca Vallée, agente de bureau classe 1, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;
- Madame Danielle Béliveau, agente de bureau classe 1, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;
- Madame Fanny Salois, surveillante d'élèves, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 25 heures/semaine à l'école secondaire du Rocher de Shawinigan, et ce, à compter du 28 aout 2017.

Adoptée à l'unanimité.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 65 0617 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0617-03.

Adoptée à l'unanimité.

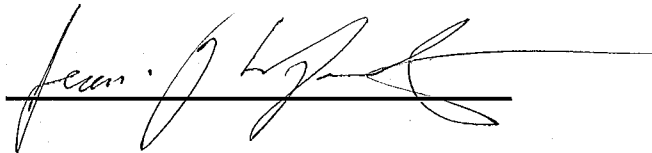
5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 66 0617 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE, vers les 18 h 45, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

